



N° Siret : 25320106500013

Objet : Modification du mode de collecte
Nos réf. : PD/NM

Madame, Monsieur le Maire,

Lors du Comité Syndical du 18 octobre 2018, les élus du SICTOM EST ont pris la décision de modifier le mode de collecte des déchets ménagers.

Courant deuxième semestre 2019, la collecte en porte à porte va être progressivement supprimée dans les 8 communes pour lesquelles elle existait encore.

Cette première modification va permettre l'harmonisation de la collecte et une égalité de traitement de la population sur l'ensemble du territoire.

La suppression du porte à porte va s'accompagner du développement de nouvelles collectes de proximité par la mise en place de « **points d'apport volontaire** ». Il s'agira de colonnes enterrées dans certains « centres villes » et de colonnes aériennes pour les extérieurs et les autres communes.

Cette évolution du mode de collecte concerne tous les flux : ordures ménagères et tri (le verre étant déjà collecté en « points d'apport volontaire »). Il s'agit de regrouper les actuels points de regroupement en « points d'apport volontaire », moins nombreux mais avec de plus grands volumes 4 ou 5 m3.

Plusieurs objectifs ont été ciblés :

- Préserver la qualité du tri – les dépôts d'encombrants dans les conteneurs ne seront plus possibles – les consignes de tri seront rappelées
- Augmenter les quantités collectées – mise à disposition de la population de volumes suffisants pour trier correctement
- Maîtriser les coûts de gestion des déchets en faisant face aux futures réglementations et à l'augmentation du volume des déchets dans les années à venir sans pour autant augmenter de façon démesurée la pression fiscale
- Préserver l'environnement : diminuer l'empreinte carbone actuelle générée par la collecte en porte à porte et des points de regroupement trop diffus. Le kilométrage annuel des collectes sera divisé par deux !

...

- Améliorer la qualité du service par la densification des « points d'apport volontaire ». Le service devient disponible 7 jours/7 et 24 h/24 h. Le cadre de vie sera également amélioré par la réduction des nuisances sonores lors de la collecte en porte à porte et les « points d'apport volontaire » feront l'objet d'une maintenance et d'un nettoyage effectué par les services du SICTOM EST afin de les rendre plus attractifs. Le lavage des colonnes sera également effectué par le SICTOM EST, plusieurs fois par an.
- Diminuer les accidents de travail par la mise en conformité avec les recommandations de la CNAM afin de, notamment, réduire les risques musculo-squelettiques dorso-lombaires et les risques liés aux piqûres, blessures diverses, risques biologiques etc. et de limiter les manœuvres à risque effectuées lors de la collecte et, de ce fait, obtenir une diminution du nombre d'arrêts maladie et d'accidents de travail.

Grace à l'optimisation des collectes, ce projet sera mis en place sans augmentation du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et financé par l'emprunt et éventuellement un fond de concours lancé par CITEO (anciennement ECO-EMBALLAGES) auquel il a été répondu.

Monsieur LABEDAN, Directeur Technique, se rendra prochainement dans toutes les communes après avoir pris rendez-vous avec vous et vos délégués, afin de vous proposer des emplacements de « points d'apport volontaire », en fonction des contraintes techniques (réseaux aériens, arbres etc.) et les facilités d'accès nécessaires pour les usagers (stationnement, proximité des points stratégiques). Je précise que si des plateformes nouvelles devaient être réalisées, elles seront prises en charge par le SICTOM.

Je reste, bien entendu, ainsi que les services du SICTOM, à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et compte sur vous, le moment venu, pour relayer l'information auprès de la population, par le biais de vos bulletins municipaux, sites internet, etc. Nous vous fournirons tous les éléments nécessaires.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Le Président


Patrick DUBOSC